



**Commission Nationale des Juges de France**

## **Réunion des experts sections « G » & « H » de la COM / OMJ Faune européenne et hybrides**

Palaiseau les 4 – 5 et 6 avril 2008

### **Liste des participants :**

Allemagne : Dressen FranZ-Josef, Hof Arno  
Autriche : Bernhart Gunter, Bründl Gerald  
Belgique : Fauconnier Karl, Vanlook Roger  
Espagne : Gomez Merino Enrique  
France : Gardien René, Faivre Jacques  
Italie : Caimi Umberto, Ficeti Gianni  
Hollande : Horsting Bennie, Van Kruysdyk Herman  
Suisse : Vuillaume François  
Sous la présidence de Groux Pierre, Président de l'OMJ

Le président de l'OMJ souhaite la bienvenue aux experts des pays et présente les excuses du responsable des sections « G & H » de l'OMJ Gino Cortese qui pour des raisons de santé n'a pas pu se déplacer.

### **Les points abordés pendant la réunion ont été les suivants**

#### **Jugement lors du Mondial**

1. Les 2 juges jugeront la même classe. Les meilleurs oiseaux retenus dans la classe seront examinés par les 2 juges ensemble pour déterminer le classement.
2. La proposition de mettre les fiches de jugements au format A5 est refusée. Le format A4 restera en application.

#### **3. Procédure de reconnaissance des nouvelles mutations au niveau de la COM :**

- Les COM nationales doivent introduire une demande de reconnaissance officielle au secrétariat de l'OMJ avec copie au président de l'OMJ et aux organisateurs du mondial minimum 30 jours avant la date du congrès de l'OMJ.
- Il faut présenter 3 oiseaux minimum de la mutation avec minimum un de chaque sexe.
- L'OMJ créera une commission sur place formée de son président, du responsable de la section G et de 3 juges de nationalité différente choisis par l'OMJ.
- Cette commission officiera l'après-midi du 2ème jour du jugement ;
- L'éleveur peut venir présenter la mutation ou se faire aider par un spécialiste.
- Si la mutation est acceptée, elle pourra concourir pour les médailles dès l'année suivante et sera officiellement reconnue après avoir été présentée pendant 3 années consécutives au mondial.

4. Chaque numéro de stam doit correspondre à une seule personne physique {valable pour toutes les sections}.
5. La Hollande demande de juger strictement selon le standard et que cela soit contrôlé pendant le jugement par le responsable de section.  
Du fait que les 2 juges jugeront ensemble la même classe, nous estimons qu'il y aura déjà autocontrôle. *Accepté*
6. Sera accepté dans les séries noir, brun, agate, et isabelle seulement une combinaison avec un des facteurs ou couleur suivants : pastel, ivoire, opale, ino, satiné, dilué simple ou double, facteur foncé (le plus foncé possible), topaze, phaéo, jaune et blanc à yeux noirs, tête blanche et la couleur jaune chez le chardonneret, etc. Ceci est valable pour la COM.
7. La France demande s'il serait possible de faire la différenciation des sous-espèces chez les chardonnerets, verdiers, bouvreuils et sizerins ? Un standard différent sera établi pour les principales sous-espèces. Il sera demandé à Hermann Heinzl de faire des dessins de ces oiseaux. *Accepté*
8. Jacques Faivre va faire les modifications aux standards actuels pour les sous-espèces.
9. Karl Fauconnier propose les standards des oiseaux suivants (dernières mutations vues lors des derniers mondiaux) :
  - Tarin phénotype sauvage ivoire, agate ivoire.
  - Sizerin phénotype sauvage facteur foncé, brun facteur foncé et agate facteur foncé et phaéo.
  - Verdier phénotype sauvage pastel, agate pastel, isabelle pastel.
  - Pinson des arbres, brun opale.
  - Merle pastel.
  - Etourneau agate et phaéo.
  - Bouvreuil jaune.
  - Tous les chardonnerets à tête blanche.
  - *Tous ces standards sont acceptés et distribués aux pays présents*

## 10. Nouvelle répartition des classes de la section « G1 » pour la COM

- Classe 1 stam :** Chardonneret élégant (*carduelis carduelis*) toutes sous-espèces sauf *carduelis caniceps* et *carduelis paropenisi*
- Classe 2 individuel : idem.
- Classe 3 stam :** serin cini (*serinus serinus*), venturon montagnard (*s. citrinella*), venturon corse (*s. c. corsica*)
- Classe 4 individuel: idem
- Classe 5 stam:** Verdier d'Europe (*carduelis chloris*)
- Classe 6 individuel : idem
- Classe 7 stam :** Sizerin cabaret (*carduelis flammae cabaret*)
- Classe 8 individuel : idem
- Classe 9 stam :** Sizerin flammé (*carduelis flammae flammae*, *c. f. rostrata*, *c. f. islandica*, *c. f. holbollii*)
- Classe 10 individuel : idem
- Classe 11 stam :** Sizerin blanchâtre (*carduelis flammae hornemanni*, *c. f. exlipes*)
- Classe 12 individuel : idem
- Classe 13 Stam :** Tarin des Aulnes (*carduelis spinus*)
- Classe 14 individuel : idem

**Classe 15 stam** : Linotte mélodieuse (*carduelis cannabina*)  
 Classe 16 individuel : idem  
**Classe 17 stam** : linotte à bec jaune (*carduelis flavirostris*)  
 Classe 18 individuel : idem  
**Classe 19 stam** : Roselin cramoisi (*carpodacus erythrinus*) & bouvreuil githagine (*rhodopechys githaginea*)  
 Classe 20 individuel : idem  
**Classe 21 stam** : Pinson des arbres (*fringilla coelebs*) & pinson du Nord (*f. montifringilla*)  
 Classe 22 individuel : idem  
**Classe 23 stam** : Bec-croisé des sapins (*loxia curvirostra*), bec –croisé d’Ecosse (*l. scotica*), bec-croisé perroquet (*l. pytopsittacus*) & bec-croisé bifascié (*l. loeoptera*) sauf *loxia luzoniensis* (bec-croisé de l’Himalaya)  
 Classe 24 individuel : idem  
**Classe 25 stam** : Gros-bec casse noyaux (*coccythrautes coccythrautes*) & dur-bec des sapins (*pinicola enucleator*)  
 Classe 26 individuel : idem  
**Classe 27 stam** : Bouvreuil pivoine (*Pyrrhula pyrrhula*) toutes sous-espèces sauf *p. murina*, *p. cineracea*, *p. griseiventris*, *p. rosacea*.  
 Classe 28 individuel : idem  
**Classe 29 stam** : Tous les bruants ; bruant jaune (*emberiza citrinella*), bruant Zizi (*e. cirrus*), bruant aurolé (*e. aureola*), bruant mélanocéphale (*e. melanocephala*), bruant proyer (*e. calandra*), bruant fou (*e. cia*), bruant ortolan (*e. hortulana*), bruant cendrillard (*e. caesia*), bruant des roseaux (*e. schoeniclus*), bruant nain (*e. pusilla*), bruant rustique (*e. rustica*), bruant des neiges (*plectrophenax nivalis*) & bruant lapon (*calcarius lapponicus*).  
 Classe 30 individuel : idem  
**Classe 31 stam** : tous les moineaux européens ; moineau domestique (*passer domesticus*), moineau espagnol (*p. hispaniolensis*), moineau friquet (*p. montanus*), moineau soulcie (*petronia petronia*) & niverolle alpine (*montifringilla nivalis*)  
 Classe 32 individuel : idem  
**Classe 33 stam** : Etourneau (*Sturnus vulgaris*, *sturnus unicolor*) & jaseur de Bohême (*bombicilla garrulus*)  
 Classe 34 individuel : idem  
**Classe 35 stam** : Merle noir (*turdus merula*), merle à plastron (*t. torquatus*), merle de roche (*monticola saxatilis*), merle bleu (*m. solitarius*), grive musicienne (*t. philomelos*), grive litorne (*t. pilaris*), grive mauvis (*t. iliacus*) & grive draine (*t. viscivorus*).  
 Classe 36 individuel : idem  
**Classe 37 stam** : choucas des Tours (*corvus monedula*), corneille noire (*c. corone*), corneille mantelée (*c. c. cornix*), grand corbeau (*c. corax*), grive à bec rouge (*pyrrhocorax pyrrhocorax*), chocard à bec jaune (*p. graculus*), pie bavarde (*pica pica*), pie bleu (*cyanopica cyanus*), geai des chênes (*garrulus glandarius*) casse noix moucheté (*nucifraga caryocatactes*).  
 Classe 38 individuel : idem  
**Classe 39 stam** : autres espèces des genres et familles non reprises dans les classes précédentes.  
 Classe 40 individuel : idem

## 11. Nouvelle répartition des classes de la section « G2 » pour la COM:

**Classe 1 stam** : mutation de chardonneret élégant brun  
 Classe 2 individuel : idem  
**Classe 3 stam** : mutation de chardonneret élégant agate  
 Classe 4 individuel : idem  
**Classe 5 stam** : mutation de chardonneret élégant isabelle  
 Classe 6 individuel : idem

**Classe 7 stam** : mutation de chardonneret élégant satiné (toutes couleurs), pastel (toutes couleurs), tête blanche (toutes couleurs), blanc à masque orange & mutation jaune.  
Classe 8 individuel : idem  
**Classe 9 stam** : mutation de verdier d'Europe brun  
Classe 10 individuel : idem  
**Classe 11 stam** : mutation de verdier d'Europe agate  
Classe 12 individuel : idem  
**Classe 13 stam** : mutation de verdier d'Europe isabelle  
Classe 14 individuel : idem  
**Classe 15 stam** : mutation de verdier d'Europe satiné (toutes couleurs), pastel (toutes couleurs)  
Classe 16 individuel : idem  
**Classe 17 stam** : mutation de tarin des aulnes brun  
Classe 18 individuel : idem  
**Classe 19 stam** : mutation de tarin des aulnes agate  
Classe 20 individuel : idem  
**Classe 21 stam** : mutation de tarin des aulnes isabelle  
Classe 22 individuel : idem  
**Classe 23 stam** : mutation de tarin des aulnes dilué et double dilué (toutes couleurs) et ivoire (en phénotype sauvage, agate, brun & isabelle) remarque ; tous les ivoires dilués et double dilué sont interdits  
Classe 24 individuel : idem  
**Classe 25 stam** : mutation de sizerin brun  
Classe 26 individuel : idem  
**Classe 27 stam** : mutation de sizerin agate  
Classe 28 individuel : idem  
**Classe 29 stam** : mutation de sizerin isabelle  
Classe 30 individuel : idem  
**Classe 31 stam** : mutation de sizerin facteur foncé (toutes couleurs), pastel (toutes couleurs) & phaeo  
Classe 32 individuel : idem  
**Classe 33 stam** : mutation de bouvreuil pivoine brun  
Classe 34 individuel : idem  
**Classe 35 stam** : mutation de bouvreuil pivoine phénotype sauvage pastel  
Classe 36 individuel : idem  
**Classe 37 stam** : mutation de bouvreuil pivoine brun pastel  
Classe 38 individuel : idem  
**Classe 39 stam** : mutation de bouvreuil pivoine jaune & blanc  
Classe 40 individuel : idem  
**Classe 41 stam** : mutation de pinson des arbres brun  
Classe 42 individuel : idem  
**Classe 43 stam** : mutation de pinson des arbres agate  
Classe 44 individuel : idem  
**Classe 45 stam** : mutation de pinson des arbres isabelle  
Classe 46 individuel : idem  
**Classe 47 stam** : mutation de pinson des arbres opale en phénotype sauvage en agate et en brun  
Classe 48 individuel : idem  
**Classe 49 stam** : mutation de moineau domestique et friquet brun  
Classe 50 individuel : idem  
**Classe 51 stam** : mutation de moineau domestique agate  
Classe 52 individuel : idem  
**Classe 53 stam** : mutation de moineau domestique isabelle

Classe 54 individuel : idem

**Classe 55 stam** : mutation de moineau domestique ; phaeo, phénotype sauvage opale, blanc à yeux noirs, albinos, lutino ivoire, satiné, brun pastel et moineau friquet phénotype sauvage opale et brun opale

Classe 56 individuel : idem

**Classe 57 stam** : mutation brun de l'étourneau sansonnet, grive musicienne et de la pie bavarde

Classe 58 individuel : idem

**Classe 59 stam** : mutation agate de l'étourneau sansonnet

Classe 60 individuel : idem

**Classe 61 stam** : mutation isabelle (néant)

Classe 62 individuel : idem

**Classe 63 stam** : mutation autre de merle blanc, albinos, phénotype sauvage pastel, étourneau sansonnet phaeo, grive musicienne albinos, satiné et geai des chênes opale

Classe 64 individuel : idem

**Classe 65 stam** : mutation d'espèces non reprises ci-dessus (sans médaille), en étude.

Classe 66 individuel : idem

## 12. Nouvelle répartition des classes de la section « H » pour la COM:

**Classe 1 stam** : hybride noir-brun de canari X carduelis européens et vice versa (couleur classique)

Classe 2 individuel : idem

**Classe 3 stam** : hybride noir-brun de canari X autres européens et vice versa (couleur classique)

Classe 4 individuel : idem

**Classe 5 stam** : hybride noir-brun de canari X serinus exotiques et vice versa (couleur classique)

Classe 6 individuel : idem

**Classe 7 stam** : hybride noir-brun de canari X autres exotiques et vice versa (couleur classique)

Classe 8 individuel : idem

**Classe 9 stam** : hybride muté de canari X carduelis européens et vice versa

Classe 10 individuel : idem

**Classe 11 stam** : hybride muté de canari X autres européens et vice versa

Classe 12 individuel : idem

**Classe 13 stam** : hybride muté de canari X serinus exotiques et vice versa

Classe 14 individuel : idem

**Classe 15 stam** : hybride muté de canari X autres exotiques et vice versa

Classe 16 individuel : idem

**Classe 17 stam** : hybride exotique X exotique (de fringillidés et emberizidés entre eux) de couleur classique

Classe 18 individuel : idem

**Classe 19 stam** : hybride exotique X exotique (d'estrildidés entre eux) de couleur classique

Classe 20 individuel : idem

**Classe 21 stam** : hybride muté ; exotique X exotique (de fringillidés et emberizidés entre eux)

Classe 22 individuel : idem

**Classe 23 stam** : hybride muté ; exotique X exotique (d'estrildidés entre eux)

Classe 24 individuel : idem

**Classe 25 stam** : hybride faune européenne (loxia ou pyrrhula) X faune européenne (couleur classique)

Classe 26 individuel : idem  
**Classe 27 stam** : hybride faune européenne autres X faune européenne autres (couleur classique)  
 Classe 28 individuel : idem  
**Classe 29 stam** : hybride muté de faune européenne (loxia ou pyrrhula) X faune européenne  
 Classe 30 individuel : idem  
**Classe 31 stam** : hybride muté de faune européenne autre X faune européenne autre  
 Classe 32 individuel : idem  
**Classe 33 stam** : hybride de serinus exotique X faune européenne et vice versa (couleur classique)  
 Classe 34 individuel : idem  
**Classe 35 stam** : hybride autres exotiques X faune européenne et vice versa (couleur classique)  
 Classe 36 individuel : idem  
**Classe 37 stam** : hybride muté de serinus exotique X faune européenne et vice versa  
 Classe 38 individuel : idem  
**Classe 39 stam** : hybride muté autres exotiques X faune européenne et vice versa  
 Classe 40 individuel : idem  
**Classe 41 stam** : hybride panaché (tous)  
 Classe 42 individuel : idem

13. proposition de l'Espagne d'accepter les hybrides panachés.  
**Accepté** : 5 pour, 3 contre (nouvelles classes 41 & 42)

14. nouvelles fiches de jugement pour faune européenne & hybrides :

Dessin	30
Couleur	30
Forme & taille	20
Plumage	10
Maintien, condition, impression	10
<b>Total :</b>	<b>100</b>

15. Le nom des parents (père X mère) doit être à la disposition des juges lors du jugement.

L'ordre du jour étant épuisé le président de l'OMJ remercie tous les experts pour l'excellent travail réalisé pendant la réunion.

Les secrétaires de séance

Karl Fauconnier

françois Vuillaume



Le président de l'OMJ

Pierre Groux

**FICHE DE JUGEMENT**

<b>Exposant</b>					
<b>Pays</b>					
<b>N° de l'éleveur</b>					
<b>HYBRIDES</b>					
<b>Dénomination</b>					
<b>Bague</b>					
<b>Cage n°</b>					
<b>Dessin</b>	<b>30</b>				
<b>Couleur</b>	<b>30</b>				
<b>Forme et Grandeur</b>	<b>20</b>				
<b>Plumage</b>	<b>10</b>				
<b>Maintien, condition et impression</b>	<b>10</b>				
<b>Total</b>	<b>100</b>				
<b>Total pour le stam</b>					
<b>Harmonie</b>					
<b>Total pour la collection</b>					

Remarques :

Juges:

Date:

**FICHE DE JUGEMENT**

<b>Exposant</b>				
<b>Pays</b>				
<b>N° de l'éleveur</b>				
<b>FAUNE EUROPEENNE</b>				
<b>Dénomination</b>				
<b>Bague</b>				
<b>Cage n°</b>				
<b>Dessin</b>	<b>30</b>			
<b>Couleur</b>	<b>30</b>			
<b>Forme et Grandeur</b>	<b>20</b>			
<b>Plumage</b>	<b>10</b>			
<b>Maintien, condition et impression</b>	<b>10</b>			
<b>Total</b>	<b>100</b>			
<b>Total pour le stam</b>				
<b>Harmonie</b>				
<b>Total pour la collection</b>				

**Remarques :****Juges:****Date:**